

Agnès Tachin  
Université de Paris I Panthéon-Sorbonne



Synergies Royaume-Uni et Irlande n° 2 - 2009  
pp. 119-127

**Résumé :** *A l'instar des relations politiques et culturelles, l'Exposition franco-britannique de 1908 devait renforcer l'Entente cordiale sur le plan économique. Cette communication montre comment les milieux dirigeants français ont mené, à la faveur de cette grande manifestation, une campagne de sensibilisation pour changer les représentations et les pratiques dans le domaine commercial, espérant ainsi renforcer les échanges entre les deux pays. Si les rivalités traditionnelles et les tensions internationales ont limité les effets de cette action, en mettant en miroir les deux grandes puissances, l'Exposition a accéléré en France une prise de conscience sur la nécessité d'avoir une représentation commerciale outre-Manche, capable de rivaliser avec les grands concurrents européens sur les marchés britanniques.*

**Mots-clés :** *France, Grande-Bretagne, commerce, représentations, pratiques, libre-échange, protectionnisme, diplomatie.*

**Summary:** *Following the example of political and cultural relations, the remit of the Franco-British Exhibition of 1908 was to strengthen the Entente Cordiale in the economic arena. This article shows how French leaders working on this great event conducted an awareness-raising campaign to change French representation and practices in the commercial sphere, hoping thereby to strengthen trade between the two countries. While the traditional rivalry and tension between France and Britain may have limited the effects of this initiative, by placing the two great powers side by side, the Exhibition made France swiftly realise its need for commercial representation across the Channel which was capable of rivalling its great European competitors in British markets.*

**Keywords :** *France, Great Britain, commerce, representations, practices, free trade, protectionism, diplomacy*

Le 30 mars 1906, Paul Cambon, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, informe Léon Bourgeois, alors ministre des Affaires étrangères, qu'une importante délégation du monde commercial est venue, le jour même, lui proposer l'organisation d'une exposition franco-britannique à Londres<sup>1</sup>. Si le projet a pris, par la suite, une dimension politique, en « scellant » l'Entente

cordiale, l'origine même de ses promoteurs, issus des milieux d'affaires, invite donc à prendre en considération son aspect purement économique. Les Chambres de commerce et de nombreuses associations réunissant industriels et commerçants des deux côtés de la Manche n'ont pas attendu le traité de 1904 pour établir des contacts et renforcer leurs relations<sup>2</sup>. Mais, malgré ces efforts, depuis le début du siècle, les échanges commerciaux n'ont pas suivi la progression espérée et les deux pays ont plutôt tendance à s'éloigner l'un de l'autre. Si la Grande-Bretagne reste le premier fournisseur et le premier client de la France, recevant un quart de ses exportations, elle a désormais pour principaux partenaires commerciaux, à l'instar de ses colonies, les Etats-Unis et l'Allemagne. Et la France se tourne elle-même de plus en plus vers ces deux grands concurrents. La situation du commerce extérieur français est aussi préoccupante en raison de son inadaptation à une demande mondiale plus centrée sur les biens de consommation courante. A l'exception de l'industrie automobile florissante, la France produit et vend essentiellement des biens manufacturés de type traditionnel (textile, produits de luxe). De son côté, l'Angleterre déplore le relèvement des tarifs douaniers qui freine ses exportations vers la France.

Cambon entrevit immédiatement les retombées bénéfiques de l'Exposition pour les relations commerciales entre les deux pays et demanda aussitôt le soutien du gouvernement. Son organisation fut confiée à un organisme privé, le Comité des expositions françaises à l'étranger, et fut placée, dès le 10 juin 1907, sous le haut patronage du ministère du Commerce et de l'Industrie. Un projet de loi relatif à son financement par l'Etat fut adopté par la Chambre des députés et le Sénat, respectivement les 10 et 25 février 1908. Et c'est en la présence du ministre du Commerce, Jean Cruppi, et du ministre de l'Agriculture, Jean Ruau que l'Exposition fut inaugurée le 14 mai à Londres.

Nous montrerons comment les pouvoirs publics français ont saisi l'opportunité que représentait cette grande manifestation pour promouvoir une politique d'expansion commerciale en direction de la Grande-Bretagne. L'Exposition de 1908 a donné lieu, en effet, à une propagande active et éclairée, soigneusement préparée par le milieu diplomatique pour changer les représentations et les pratiques commerciales françaises. Cette mobilisation de l'Etat suscita bien des interrogations dans les milieux économiques : allait-on enfin régler les contentieux commerciaux, lever les barrières douanières qui entravaient les échanges depuis 1892 ? L'optimisme des organisateurs et l'atmosphère conviviale de l'événement ne doivent pas faire perdre de vue la réalité des relations franco-britanniques sur le plan commercial, plus complexe que ne le laisse entendre le discours officiel et les tensions internationales qui limitèrent singulièrement la marge de manœuvre du gouvernement.

### **La complémentarité commerciale, un gage de paix**

A la différence des expositions universelles, celle de 1908 obligeait la France à se mesurer, seule, à la plus grande puissance coloniale et commerciale du monde. Ce n'est pas sans appréhension que les Français s'engagèrent dans cette aventure. Le journal *Le Siècle* notait peu de temps avant l'événement : « Il existe des

hésitations chez certains de nos compatriotes. [...] On répète depuis si longtemps que l'Angleterre produit à des prix inférieurs à ceux de tous les autres pays, que nos industriels ont fini par le croire au point de ne faire presque aucun effort pour lutter avec leurs rivaux anglais » (*Le Siècle*, 18 novembre 1907). Cette crainte aurait été partagée par les milieux diplomatiques selon *La dépêche coloniale*, qui signale l'attitude très réservée de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, Paul Cambon, apprenant la participation des colonies. L'empire français ne pouvait à ses yeux rivaliser avec l'Angleterre (Elissen, 1908).

Pourtant l'ambassadeur devint rapidement un fervent défenseur du projet. Placée sous le sceau de l'Entente cordiale, l'Exposition ne devait pas, selon lui, ressembler aux précédentes. Lors du banquet inaugurant les travaux d'aménagement en novembre 1906, il définit l'esprit de cette manifestation : « Ce ne sera pas une exposition universelle : ce sera un concours entre deux nations qui n'ont pas les mêmes produits qui ne se font pas concurrence, qui n'ont pas la prétention de se dérober leurs secrets industriels, mais qui veulent s'offrir l'une à l'autre les moyens de se compléter et de s'enquérir de ce qui leur manque » (BCIA, déc 1906).

Durant toute la préparation de l'événement, Cambon attire l'attention des Chambres de commerce sur la faiblesse des exportations de la France en Angleterre, sur « le manque d'ambition du commerçant français et son manque de hardiesse » (BCIA, jan 1907). A son grand regret, les producteurs ont tendance à considérer « l'exportation comme une branche accessoire de leurs affaires, une soupape de sûreté quand il y a surproduction sur le marché national » (BCIA, juillet 1907). Il souligne aussi la mauvaise réputation en Angleterre des services après-vente des entreprises : « la parcimonie dans les échantillons envoyés, les oublis des commandes, la négligence de la livraison aux dates promises » (BCIA, juillet 1907).

Pour mener cette campagne de sensibilisation, Cambon a, à ses côtés, un agent d'une grande efficacité, Jean Périer. Consul suppléant depuis 1900 en Angleterre, il fut nommé attaché commercial pour les pays britanniques par Théophile Delcassé le 31 décembre 1904. Périer fut le premier fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères à occuper ce poste, qu'il conserva 18 ans. Il participa activement à l'Exposition, apportant son concours à la préparation d'une étude sur l'évolution du commerce franco-britannique depuis un siècle, commandée par le ministère du Commerce et de l'Industrie. Cette vaste rétrospective sur les échanges entre les deux pays fut exposée dans la salle de la section française, réservée aux Chambres de commerce. De manière très pédagogique, elle permettait de substituer à l'image traditionnelle d'une rivalité commerciale franco-britannique l'idée de deux économies complémentaires. Les visiteurs pouvaient ainsi suivre sur des tableaux statistiques et des graphiques, l'évolution des échanges classés par type de produits, par période de 25 ans depuis un siècle. Tous les produits régionaux exportés vers la Grande-Bretagne étaient soigneusement mentionnés et localisés sur une carte de France. Pour souligner l'insuffisance des exportations françaises, une série d'images indiquait à côté de chaque produit présent sur les marchés britanniques la valeur des ventes françaises et en caractère gras celle des pays concurrents (AD, dossier n° 75). L'illustration la plus frappante fut celle qui montrait l'exportation des œufs :

il était inscrit que la France en exportait pour une valeur de 60 millions et le Danemark pour ... 400 millions ! Un journal danois, le *Politiken*, protesta auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie contre cette présentation qu'il jugea diffamante (AD, dossier n° 51).

Tous les documents affichés à l'Exposition ont été publiés ensuite par le *Moniteur officiel du Commerce*, précisément dans le rapport annuel sur les échanges commerciaux franco-britanniques rédigé par Jean Périer. Avec une rigueur toute scientifique, l'attaché commercial y démontrait, de nouveau, l'absence de rivalité commerciale entre Français et Britanniques. Les nations qui font du commerce avec l'Angleterre, observait-t-il, appartiennent à deux catégories bien distinctes : celle des Etats-Unis et de l'Allemagne dont « les ressources naturelles et plus encore les aptitudes de race sont sensiblement semblables à celles de l'Angleterre [...] en raison de leurs ressemblances, ces nations finissent par produire la même chose et deviennent antagonistes » (Périer, 1908 : 7). En revanche, la France appartient à une seconde catégorie de nations qui ont « les ressources naturelles et les aptitudes de races les plus dissemblables de l'Angleterre », ces nations ne peuvent, donc, que se compléter (Périer, 1908 : 7).

Périer distingue, ensuite, quatre catégories de produits constituant les points forts des exportations françaises et n'entrant pas en concurrence avec les productions britanniques. En premier lieu, « les produits dus aux conditions climatiques ou géologiques (cognacs, champagnes, saumures, vins, fruits, légumes primeurs et leurs dérivés industriels) » représentent « la portion de nos ventes la plus complémentaire et la plus stable ». Puis, viennent les produits « dus principalement aux aptitudes des paysans (élevage, betterave à sucre, etc.) [...] et des artisans français (horlogerie, bijouterie etc.) » (Périer, 1908 : 11-12). A la différence du paysan français, selon Périer, les paysans anglais n'auront jamais l'espoir de devenir des petits propriétaires, ils sont donc moins stimulés et leur nombre reste insuffisant pour satisfaire la demande. Quant à la production artisanale, « les ouvriers anglais, qui ont incontestablement leurs grandes qualités comme ouvriers d'usines, possèdent rarement, par contre, l'habileté manuelle, l'ingéniosité et l'imagination de nos ouvriers et artisans en Chambre du faubourg Saint-Antoine, du Temple, du Marais ou des petits ateliers du Jura » (Périer, 1908 : 12).

Enfin, il signale les articles manufacturés dont « la production est due aux aptitudes de bon goût (tissus de soie, de laine, vêtements de femmes, fleurs artificielles, lingerie, dentelles) » ou « aux soins des industriels, des ouvrières et des ouvriers français (automobile, céramique, verrerie) » (Périer, 1908 : 13). Si l'Angleterre produit aussi ces biens manufacturés, précise-t-il, elle s'est spécialisée dans la fabrication d'objets de consommation courante, alors que les Français fabriquent, eux, des articles de luxe, « toujours marqués d'une certaine recherche artistique ». Périer note que la France n'est pas non plus une rivale de l'Angleterre, à la différence des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Belgique pour « les quatre secteurs essentiels » que sont « la métallurgie, le charbon, le coton, et la marine marchande ». Par conséquent, les échanges franco-britanniques ne peuvent pas conduire à la guerre (Périer, 1908 : 13).

La complémentarité commerciale est donc un gage de paix, c'est également l'avis d'Yves Guyot, auteur du rapport général de l'Exposition. Il souligne que les traités de commerce ont apporté aux deux pays la paix et la prospérité, et leur rupture, la guerre (Guyot, 1909 : 8-9). Au début du XX<sup>e</sup> siècle : « La concurrence avec l'Angleterre ne se fait sentir que pour un petit nombre d'objets ; et la coopération s'impose pour la plupart. Nous avons les cognacs, les vins incomparables, le beurre d'Isigny qui garde la supériorité sur tous les autres, et enfin les soieries, les modes et fleurs artificielles, les parures, tous objets résultant d'hérédité de goût et d'aptitude qui nous caractérisent. Chaque pays a intérêt au développement de la prospérité et de la richesse de l'autre » (Guyot, 1909 : 101-102). Entente cordiale oblige, aucun secteur de la production française ne gêne donc les Britanniques ; l'automobile, dont l'exportation se situait pourtant au deuxième rang derrière les Etats-Unis, n'est pas présentée comme un secteur concurrentiel.

L'heure est donc au rapprochement, à l'ouverture, à la solidarité ; cet élan nouveau pouvait-il conduire au rétablissement du libre-échange ? La question se posa rapidement.

### **Vers un nouveau traité de commerce ?**

Lors de l'inauguration de l'Exposition, le Ministre du Commerce, Jean Cruppi, fit un discours très rassurant sur l'avenir des relations commerciales franco-britanniques, alimentant immédiatement une rumeur sur la signature d'un traité général de commerce. Si l'information fut aussitôt démentie<sup>3</sup>, des initiatives furent prises dans les milieux diplomatiques et économiques durant toute la durée de l'Exposition pour renforcer les échanges entre les deux pays. Le 21 mai, un conseiller commercial et financier du ministère des Affaires étrangères fit une première proposition : à la faveur des circonstances, les deux gouvernements devaient reprendre, selon lui, les négociations souhaitées par Caillaux et Doumergue sur l'exportation des vins français pénalisés par un tarif douanier, institué pour financer la guerre du Transvaal. En échange, le Parlement français pouvait abaisser des droits sur les produits des manufactures anglaises (AD, dossier n° 51). Au cours de son assemblée générale du 27 juin 1908 à Londres, le Comité International des Vins, Cidres, Spiritueux et Liqueur proposa, à son tour, un accord : en échange d'une réduction des tarifs douaniers sur les vins français, les Britanniques bénéficieraient d'un abaissement des taxes sur le charbon anglais si nécessaire, par ailleurs, à l'économie française (AD, dossier n° 51). Enfin, le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture demanda un règlement sur les tarifs postaux et le télégraphe pour faciliter la correspondance commerciale (AD, dossier n° 51). Mais, on le voit, toutes les propositions portaient sur des questions précises ; les rivalités commerciales franco-britanniques et les intérêts divergents des milieux professionnels à l'intérieur de chaque pays rendaient impossible la signature d'un traité général de commerce. Cambon ne se fait aucune illusion sur ce projet : « Le sujet, en effet, est délicat à traiter, particulièrement en ce moment. En France, une grande partie de l'opinion entend encore avec défiance le seul mot de traité de commerce ; en Angleterre, il semble se produire dans le sentiment public une évolution vers les idées protectionnistes, mais la grande masse du pays est encore attachée aux principes du libre-échange

absolu et cette sorte d'incertitude dans l'avenir de la politique économique du Royaume-Uni rend spécialement difficile tout accord commercial » (Lettre de Paul Cambon, 16 mai 1908, in AD, dossier n° 75).

La méfiance et l'esprit de compétition l'emportent sur l'entente et la complémentarité. En témoignent les contentieux commerciaux dont la résolution reste longue et difficile, malgré la volonté de rapprochement affichée par les deux gouvernements. Ainsi, en mars 1908, quelques mois avant l'ouverture de l'Exposition, les Britanniques interdirent l'importation des pailles et des fourrages de France en raison des risques de contamination de fièvre aphteuse, interdiction maintenue pendant deux ans malgré les nombreuses protestations des agriculteurs français (AD, dossier n° 51). En juin, l'ancien président de la Chambre de Commerce de Londres et coorganisateur de l'Exposition franco-britannique, Lord Averbury, déposa un projet de loi en vue d'interdire l'importation en Grande-Bretagne des plumes et des peaux d'oiseaux sauvages, ce commerce encourageant la destruction d'oiseaux rares. Cette décision provoqua en France une vague de contestation immédiate des fabricants de chapeaux et accessoires à plume (AD, dossier n° 51).

À l'instar de ces désaccords, les relations commerciales avec l'Allemagne, qu'il s'agissait, aussi, de ménager en ces temps de crispation politique, rendaient impossible un nouvel accord avec l'Angleterre. Dans un entretien avec le *Standard*, Sir Thomas Barclay rappelle que « la France par une clause du Traité de Francfort est obligée d'appliquer à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée, cette clause constitue un obstacle à la conclusion d'un traité de commerce franco-anglais » (AD, dossier n° 51). Mais il estime en revanche qu'il y a beaucoup à faire du côté « de la classification des marchandises, de l'inspection des douanes et des déclarations, et sur l'amélioration des services français » (AD, dossier n° 51).

Et c'est bien sur ce dernier point, que l'on note de véritables avancées. Depuis sa nomination en 1904, Jean Périer a attiré, à plusieurs reprises, l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de créer un corps d'agents commerciaux, intermédiaires indispensables entre les entrepreneurs français et étrangers. La tenue de l'Exposition semble avoir favorisé la mise en œuvre de cette réforme. En effet, si un décret du 3 novembre 1906 avait annoncé la création de postes d'attachés commerciaux recrutés dans le personnel diplomatique et consulaire (Badel, 2003 : 191), ce fut seulement le 27 mars 1908, un mois et demi avant l'Exposition, que la Chambre des députés adopta enfin un texte sur la création de six emplois d'attachés commerciaux<sup>4</sup>. Pichon, Cruppi et Caillaux, alors respectivement ministres des Affaires étrangères, du Commerce et des Finances présentèrent ensuite le texte devant le Sénat qui le rejeta à une courte majorité le 10 avril 1908 (Ricard, 1992 : 361-364). Le 9 mai à Londres, Jean Cruppi présent pour l'inauguration de l'Exposition, reçut en audience spéciale à l'ambassade de France, en présence de Cambon et Périer, le bureau de la Section de Londres du Comité Républicain du Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture, représenté par son président Albert Picard. Cruppi demanda à ce dernier un rapport sur l'institution de conseillers commerciaux et sur l'utilité d'en augmenter le nombre à l'étranger (BCIA, mai 1908). En octobre, dans le *Moniteur du Commerce International*, Périer revint sur l'urgence de constituer un corps d'agents sur le modèle des réseaux allemands et danois implantés

depuis de nombreuses années en Angleterre, seule condition à ses yeux pour que la France devienne compétitive. Le 3 décembre 1908, le Sénat adoptait le projet après une seconde délibération (Ricard, 1992 : 365).

Si l'Exposition n'a pas abouti à la conclusion d'un accord général sur le commerce, elle eut cependant le mérite d'accélérer la création d'une représentation commerciale capable de rivaliser avec les concurrents étrangers sur les marchés extérieurs. La loi de décembre 1908 constitua la première étape d'une politique d'expansion économique d'envergure renforcée par la loi Clémentel au lendemain de la Première Guerre mondiale, politique qui témoigne d'une prise de conscience chez les dirigeants de l'importance du commerce extérieur comme facteur de puissance (Badel, 2006 : 169-195).

Les intérêts divergents des milieux économiques et la volonté politique de ne pas heurter l'Allemagne ont posé clairement les limites de l'Entente commerciale tant désirée par les promoteurs de l'Exposition : en 1908, la signature d'un nouveau traité de commerce paraît plus improbable encore qu'une alliance militaire. Pourtant des efforts ont été engagés pour réduire les tensions sur le plan commercial. En octobre 1908, un rapport de la Commission des douanes du Parlement a révélé, à la suite d'une enquête, que la majorité des Chambres de commerce françaises souhaitaient un relèvement des tarifs douaniers de 1892. La nouvelle déclencha aussitôt de vives protestations en Angleterre au point que Churchill, alors ministre du Commerce, entrepris une démarche auprès du gouvernement français pour trouver un arrangement. Celui-ci désapprouva publiquement le rapport de la Commission et en demanda sa modification. Un geste nécessaire aux yeux de Paul Cambon qui écrit à Stephen Pichon : « Nous ne devons pas oublier que les Anglais sont des gens pratiques et qu'aucune entente politique ne survivrait à une rupture commerciale » (AD, dossier n° 52). Et c'est ainsi que l'on peut définir l'Entente commerciale, six ans avant la Grande Guerre, comme la recherche de compromis permanents pour préserver l'essentiel : le rapprochement politique indispensable devant la montée des périls.

## Notes

<sup>1</sup> Marius Duché, président de la Chambre de commerce française à Londres est venu accompagné de « Lord Strathcona, agent général du Canada à Londres, Lord Averbury, ancien président de la Chambre de commerce de Londres, Sir Albert Rollit, président du comité des expositions de cette même Chambre de commerce, Sir William Holland, président de la Fédération des Chambres de commerce anglaises, Sir James Cockburn, président de la Chambre de commerce australienne à Londres, ancien ministre de l'Australie du sud et enfin Imre Khiralfi, membre de la Chambre de commerce de Londres, connu pour la part qu'il a prise à l'organisation de nombreuses exposition » in Lettre du 30 mars 1906 (AN, Carton F/12/7574).

<sup>2</sup> Parmi ces organismes, signalons le rôle influent du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture et l'International Commercial Association.

<sup>3</sup> Cambon s'est empressé de rassurer le Ministre des Affaires étrangères sur la teneur du discours de Cruppi, qui s'en était tenu « à une sage réserve », se gardant bien de prononcer les mots « traité » ou « convention » pour évoquer l'entente entre les deux pays. (Lettre de Paul Cambon, 16 mai 1908, in AD, dossier n° 75).

<sup>4</sup> La question des postes d'attachés commerciaux était débattue en France depuis 20 ans opposant le Parlement et la presse à de nombreuses Chambres de commerce qui voyaient en ces agents des concurrents.

## Bibliographie

- Bacha, M. (2005) *Les expositions universelles à Paris de 1855 à 1937*. Paris : Action artistique de la ville de Paris.
- Badel, L. (2003) « Les acteurs de la diplomatie économique de la France au XX<sup>e</sup> siècle : les mutations du corps des attachés commerciaux (1919-1950) », *Relations internationales* 114.
- Badel, L. (2006) « Pour une histoire de la diplomatie économique de la France », *Vingtième Siècle* 90, avril-juin.
- Baillou, J. (1984) *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français*. Paris : Éditions du CNRS.
- Elissen, J. (1908) « L'exposition franco-britannique », *La dépêche coloniale*, 24 juillet 1908.
- Frank, R. (1988) « France-Grande-Bretagne : La Mésentente commerciale (1945-1958) », *Relations internationales* 55.
- Guyot, Y. (1909) *Exposition franco-britannique de Londres. Rapport général par Yves Guyot et G-Roger Sandoz*, vol 1. Paris : Comité français des expositions françaises à l'étranger.
- Le Siècle* (journal, 1907), 18 novembre 1907.
- Milza, P. (1992) *La puissance française, à la Belle Epoque, mythe ou réalité ?* Paris : Complexe.
- Périer, J. (1908) « Notre exportation en Angleterre. Ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être », 20 juillet 1908, *Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France*, année 1908, fascicule, n°737, in *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie*, octobre 1908.
- Ricard, B. (1992) « Des consuls aux attachés commerciaux ; la crise économique de 1882 et le ministère des Affaires étrangères », *Revue d'histoire diplomatique* IV.
- Vaisse, M. (2004) *L'entente cordiale de Fachoda à la Grande Guerre*. Paris : Complexe.

## Archives :

### AD : Archives diplomatiques :

- Série *Correspondances politiques et commerciales 1897-1914*, nouvelle série 'Grande-Bretagne', dossier n°75.
- Série *Correspondances politiques et commerciales 1897-1914*, sous-série 'Affaires commerciales', dossier n°51 ('Relations et conventions avec la France 1897-1908').
- Lettre du 11 février 1909, Série *Correspondances politiques et commerciales 1897-1914*, sous-série 'Affaires commerciales', dossier n°52 ('Relations et conventions avec la France 1909-1910').

**AN : Archives nationales:**

- Lettre du 30 mars 1906, Carton F/12/7574.

**BCIA : *Bulletin du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture***

- décembre 1906 : « L'exposition franco-britannique de 1908 ».
- janvier 1907 : « Un discours de M. Cambon au dîner de la saison 1906-1907 organisé par la Chambre de commerce de Londres ».
- juillet 1907 : « Le banquet annuel de la Chambre de commerce de Londres ».
- mai 1908